

News Release

Department of
External
Affairs



Communiqué

Ministère des
Affaires
extérieures

Nº 067

Le 24 mars 1988

LE CANADA SE RÉJOUIT DE L'ACCORD DE CESSEZ-LE-FEU INTERVENU AU NICARAGUA

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est réjoui de l'accord de cessez-le-feu conclu le 23 mars par le gouvernement du Nicaragua et la résistance nicaraguayenne. "Cet accord marque une étape vers la réalisation des objectifs du plan de paix en Amérique centrale et ouvre des perspectives encourageantes pour la paix dans cette région" a déclaré M. Clark.

Aux termes de l'accord, les deux parties sont convenues d'un cessez-le-feu d'une durée de soixante jours, pendant lequel une trêve permanente serait négociée. Partisan de longue date d'un règlement négocié au conflit, le Canada loue les deux parties de s'être montrées conciliantes pendant les pourparlers. "J'encourage les deux parties à montrer le même esprit de conciliation et à oeuvrer pour la paix au cours de la prochaine phase du dialogue, pour en arriver à un règlement ferme et durable", a ajouté M. Clark.

Une équipe dirigée par le cardinal Miguel Obando y Bravo du Nicaragua et Joao Baena Soares, secrétaire général de l'Organisation des États américains, surveillera l'application de l'accord. On ne sait pas encore s'il y aura d'autres participants à l'équipe. Bien que le Canada n'ait pas reçu de demande à cet effet, M. Clark a affirmé de nouveau que le Canada était prêt à collaborer avec les gouvernements d'Amérique centrale pour soutenir le processus de paix.

- 30 -

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

Canada